Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220516-DCM22-059-DE Date de télétransmission : 18/05/2022 Date de réception préfecture : 18/05/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 22.059

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

Le 10 mai 2022

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 32 Nombre d'absent-excusé : 1

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OGEC ÉCOLE SAINTE MARIE

RAPPORTEUR: Mme ISENDICK-MALTERRE

VOTE: 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220516-DCM22-059-DE Date de télétransmission : 18/05/2022 Date de réception préfecture : 18/05/2022

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention à L'OGEC ECOLE SAINTE MARIE, pour un montant de 1 500,00 € (projet « Ecotopia » - achat, mobilier, outillage, fournitures).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission Scolaire en date du 09 mars 2022,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention à l'OGEC ECOLE SAINTE MARIE d'un montant de 1 500,00 € (mille cinq cents euros),
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 fonction 20 du budget communal.



Fait et délipéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 18 mai 2022

Certifié Conforme Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services Hubert THOMAS Le Maire,

Patrick MARENGO

